

CHAPITRE III

LES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

I. La zone A

La **zone A** est une zone naturelle qu'il convient de préserver en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

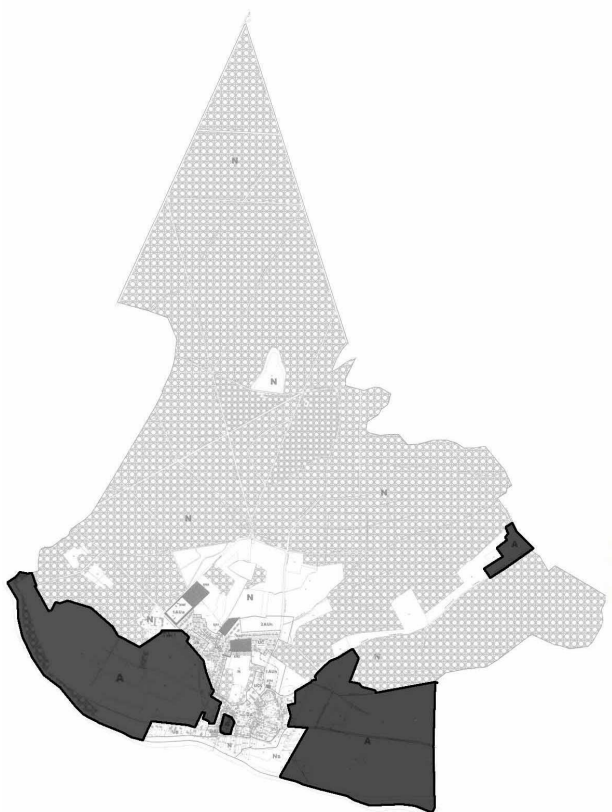
Seules les constructions et installations liées directement à l'agriculture ou à l'élevage ou aux activités complémentaires de type tourisme à la ferme (gîte rural, chambres d'hôtes, ferme - auberge, camping à la ferme...) sont autorisées.

La zone A recouvre les espaces agricoles présents sur la commune en entrées Est et Ouest, situés de part et d'autre du secteur urbanisé, ainsi que les terrains agricoles situés en limite Ouest du territoire communal.

Le **secteur Aa** correspond à une ferme en activité au cœur du village. Ce classement a pour but de préserver cette activité, autant dans l'optique de pérenniser ces pratiques, que de valoriser le patrimoine architectural.

La zone A comprend également un **secteur Ar** situé en bordure de l'Aisne qui présente des risques majeurs d'inondation*. Le secteur Ar est conforme à l'*Atlas des Zones Inondables des Vallées de l'Aisne et de l'Oise* (voir annexe n°9 du présent dossier).

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) est en cours d'élaboration. Quand le PPRI sera applicable, la Commune modifiera son document d'urbanisme pour que ce dernier puisse respecter scrupuleusement les directives préfectorales.



* «(...)Le document le plus fidèle à la situation réelle du risque inondation, qui prend en compte les crues de 1993 et 1995, est l'Atlas des Zones Inondables » page 8 du Porter à Connaissance – DDE de l'Oise mars 2004.

Il est à noter qu'en cas de sinistre la reconstruction des constructions existantes, situées en secteur Ar, est permise.

II. La zone N

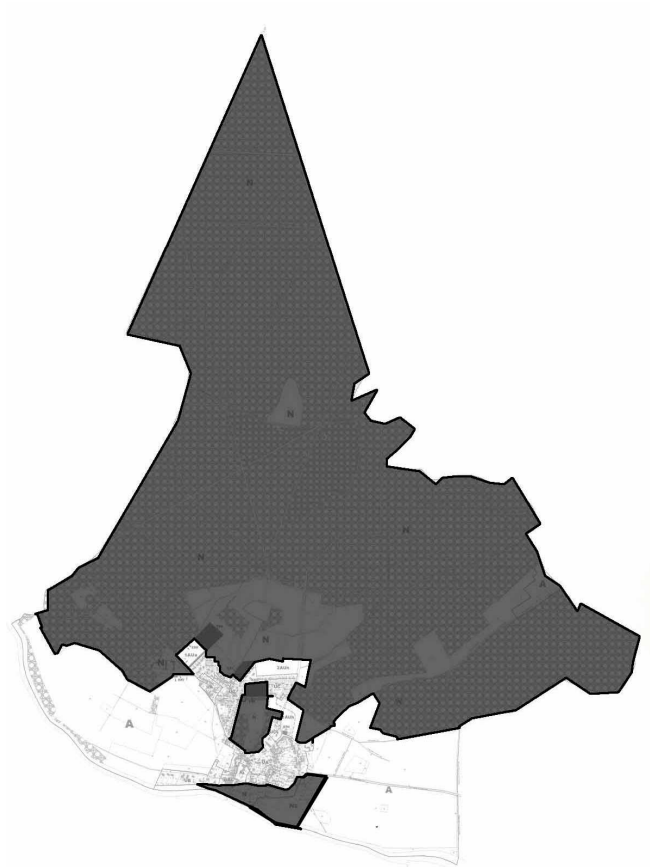
La **zone N** se justifie par son caractère de haute qualité écologique signalée par le classement en ZNIEFF et ZICO de ces espaces.

Le **secteur Nf** correspond à une zone naturelle forestière, composée du massif de la forêt domaniale de Laigue, des espaces boisés autour des étangs de Belle-Assise, des boisements de « la Petite Forêt » entre le Fourchon et la forêt domaniale, au Sud de la commune, et du massif du Beau Mont.

L'espace boisé de la Forêt Domaniale de Laigue, sur toute la partie Nord du territoire communal, correspond en effet à la ZNIEFF 60 SOI-101, qui inclue la Forêt Domaniale de Laigue, le Massif du Beau Mont, les étangs de Belle Assise, et la Forêt Domaniale de Compiègne.

Ce vaste massif forestier, traversé par la vallée de l'Aisne et du Fourchon, comprend une mosaïque de milieux (espaces inondables des prairies humides, forêt de lisière, forêt humide, forêt de feuillus), qui engendrent une grande richesse écologique.

Par ailleurs, le Massif de Compiègne, Laigue, et Ourscamps fait également l'objet d'un classement en zone Natura 2000 et plus particulièrement d'un classement en ZPS sur l'ensemble de la surface boisée, au vu de la diversité et de la richesse écologique créée par la multiplicité des espèces et des milieux, ainsi que l'âge de certains peuplements, ce qui accorde à ces forêts une grande valeur patrimoniale.



Le **secteur Ns** correspond quant à lui à la station de lagunage existante. Ce secteur s'inscrit dans le but d'optimiser cette pratique environnementale sur la commune.

La zone N comprend également un **secteur Nr** situé en bordure de l'Aisne qui présente des risques majeurs d'inondation*. Le secteur Nr est conforme à l'*Atlas des Zones Inondables des Vallées de l'Aisne et de l'Oise* (voir annexe n°9 du présent dossier).

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations (PPRI) est en cours d'élaboration. Quand le PPRI sera applicable, la Commune modifiera son document d'urbanisme pour que ce dernier puisse respecter scrupuleusement les directives préfectorales.

Il est à noter qu'en cas de sinistre la reconstruction des constructions existantes, situées en secteur Nr, est permise.

III. Tableau des superficies

Zones	Superficie En hectare	Pourcentage par rapport à la superficie de la zone A et N	Pourcentage par rapport à la superficie communale
-------	--------------------------	--	--

Zones Agricoles

A	52,9 ha	32,6%	5,6%
Aa	0,6 ha	0,4%	0,06 %
Ar	108,9 ha	67 %	11,5%
Total des zones A	162,4 ha	100%	17,2%

Zones Naturelles

N	84,4 ha	11,3 %	8,8%
Ns	2,3 ha	0,3 %	0,2%
Nr	17,4 ha	2,4 %	1,8%
Nf	642,3 ha	86,0 %	67,4 %
Total des zones N	746,4 ha	100%	78,4%

Superficie communale	948 ha	-	-
-----------------------------	---------------	---	---

* «(...)Le document le plus fidèle à la situation réelle du risque inondation, qui prend en compte les crues de 1993 et 1995, est l'*Atlas des Zones Inondables* » page 8 du Porter à Connaissance – DDE de l'Oise mars 2004.